CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue 7 mai 2025 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
Mme Anne Langevin, conseillère
Mme Annie Galipeau,
M. André Benoit, conseiller
M. Charles Rondeau, conseiller
Mme Marie-Anne Poulin, conseillère

Monsieur Jim Smith, directeur général

Présence dans la salle : auncun (0) auditeur.

Absence motivée :

M. Yves St-Jacques, conseiller et maire substitut

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R2505-096 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu;

Que l'ordre du jour soit adopté, après l'ajout ju point 900-01 Embauche d'un employé aux travaux publics, tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE

0.1 Moment de réflexion
0.2 Ouverture de la session
0.3 Adoption de l'ordre du jour
0.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2025
0.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 avril 2025
0.6 Suivi au procès-verbal
0.7 Période de questions

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

100 ADMINISTRATION

100-01 Travaux publics – rappel d'un journalier-opérateur (poste saisonnier)
100-02 Emploi été – projet étudiant
100-03 Projet domicilié Le Messinois – offre d'achat

110 CONSEIL MUNICIPAL

110-01 LSO – renouvellement de l'adhésion 2025-2026
110-02 Appui à une demande de la CPTAQ
110-03 Municipalité de Low – CLSC – demande d'une résolution d'appui
110-04 Ville de Beauharnois – demande d'appui
110-05 Autorisation de dépense – achat d'un nouveau lave-vaisselle pour la salle Réjean-Lafrenière
110-06 Camp le terrier (camp jour) – déficit d'opération 2024
110-07 Autorisation dépense – soumission 4390193 Atlas Barz – achat de banc de parc
110-08 Autorisation dépenses – aménagement du terrain du quai public du lac Blue Sea

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

130-01 Présentation du journal des achats – Comptes dus au 1er avril 2025
130-02 Présentation du journal des achats - comptes payés au 31 mars 2025
130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 31 mars 2025
130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 25 mars 2025
130-06 État des activités financières - Suivi du budget 2025

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

200-01 Autorisation d'embauche d'un pompier

300 TRANSPORT

320-01 Soumission abat-poussière 2025
320-02 Travaux de fauchage – offre de service
320-03 Travaux de lignage – offre de service

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

600-01

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

800-01 Lettre MAMH – TECQ 2024-2028 (aide additionnelle)
800-02 MRCVG – adoption du règlement 2024-397 (modification au schéma – Sainte-Thérèse
800-03 Halte-Femme H.G. – invitation aux municipalités (projet Roxanne)

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAUX

R2505-097 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2025**

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Il est résolu;

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2505-098 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 14 AVRIL 2025**

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Il est résolu;

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

R2505-099 **TRAVAUX PUBLICS – NOMINATION D'UN JOURNALIER-OPÉRATEUR**

CONSIDÉRANT QU'il y a un besoin en ressources humaines pour la période estivale, en tant que journalier-opérateur au service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mario Fortin a occupé le poste de journalier-opérateur au cours l'été 2024 et qu'au cours de cette période, son rendement a été jugé très satisfaisant et qu'il s'est également démarqué par une excellente assiduité.

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Anne Langevin,
Il est résolu;

D'AUTORISER le rappel en poste de monsieur Mario Fortin à titre de journalier - opérateur pour la saison estivale 2025, et ce, selon les besoins du service;

QUE les conditions de travail soient régies par la politique « Condition de travail des employés salariés actuellement en vigueur, particulièrement selon les dispositions applicables à une « Personne salariée saisonnière » et que son échelle salariale soit fixée à l'échelon 2 selon le tableau des échelons de la catégorie d'emploi de journalier-opérateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2505-100 **AUTORISATION D'EMBAUCHE DE DEUX (2) ÉTUDIANTS – EMPLOI D'ÉTÉ 2025**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une aide financière pour l'embauche d'un (2) étudiant, pour une période de 8 semaines dans le cadre du programme Emploi d'été Canada;

CONSIDÉRANT QUE les besoins en ressources humaines étudiants pour l'été 2024 sont évalués à un total de 22 semaines;

CONSIDÉRANT QUE les deniers nécessaires pour l'embauche de deux étudiants proviendront du budget courant, ainsi que l'aide financière obtenue dans le cadre du programme Emploi d'été Canada;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Il est résolu;

D'AUTORISER l'embauche de l'étudiant Emanuel Thibeault pour une période de douze (12) semaines. Monsieur Thibeault sera attitré au service des travaux publics et occupera également le poste de préposé au service d'urbanisme, plus particulièrement à titre de contrôleur responsable à l'application des dispositions du règlement municipal numéro 2025-391 règlement concernant le lavage des embarcations et l'accès aux lacs et cours d'eau. M. Thibault travaillera sur un horaire variable selon les besoins du service, à raison de 40 heures par semaine.

D'AUTORISER le directeur général de procéder à l'embauche de Zachary Thérien Saumure étudiant pour une période de dix (10) semaines. Ce dernier sera affecté au service des travaux publics et occupera également le poste de préposé au service d'urbanisme, plus particulièrement à titre de contrôleur responsable à l'application des dispositions du règlement municipal numéro 2025-391 règlement concernant le lavage des embarcations et l'accès aux lacs et cours d'eau. Ce dernier travaillera sur un horaire variable selon les besoins du service, à raison de 40 heures par semaine.

QUE les conditions de travail soient régies par la politique « Conditions de travail des employés salariés » présentement en vigueur, plus particulièrement les dispositions applicables à une personne salariée saisonnière;

QUE l'échelle salariale des employés salariés saisonniers soit fixée à l'échelon 1 de la politique « Condition de travail des employés salariés » présentement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2505-101 **PROJET DOMICILIÉ LE MESSINOIS – AUTORISATION DE VENTE DU LOT #20**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Laval Galipeau de Saint-Jean-sur-le Richelieu a manifesté son désir d'acquérir immédiatement le lot numéro 20 dans le cadre du projet de développement résidentiel « Projet domicilié le Messinois » afin de procéder à des travaux de préparation pour la construction d'une résidence future;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux incluent le nivellement du terrain, la préparation des installations septiques, le forage d'un puits artésien, et l'aménagement général du terrain, et ce, dans le but de débuter la construction de sa nouvelle maison de style bungalow en juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'André Benoit,
Il est résolu;

IL EST RÉSOLU QUE la Municipalité de Messines autorise la vente du lot numéro 20 à monsieur Laval Galipeau pour la somme de vingt-six-mille dollars (26 000$), en plus des taxes applicables.

QUE tous les frais liés à la préparation et à la conclusion de l'acte notarié seront à la charge de monsieur Galipeau;

QUE le maire, monsieur Ronald Cross et le directeur général, monsieur Jim Smith signent soient autorisés de signer au nom de la Municipalité de Messines tous les documents nécessaires à la présente transaction immobilière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2505-102 **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE MESSINES À L'ORGANISME SPORT LOISIR OUTAOUAIS**

CONSIDÉRANT QUE Loisirs sport Outaouais agit à titre de partenaire régional en loisir, en sport et en plein air en Outaouais, avec pour objectif de stimuler le développement régional et de favoriser l'épanouissement des communautés locales;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de l'adhésion permet aux membres de continuer à bénéficier de services préférentiels et de tarifs avantageux, tout en renforçant le développement des activités sportives et récréatives en Outaouais

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Il est résolu;

QUE la Municipalité de Messines procède au renouvellement de son adhésion au coût de 211.55$ pour l'année 2025-2026 auprès de Loisirs sport Outaouais au afin de continuer à bénéficier des services, outils formations et occasions d'échange

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2505-103 **CPTAQ – PROJET DOMICILIAIRE DU GOLF ALGONQUIN**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a récemment été informée que des opérations de lotissement et d'aliénation ont été autorisées en zone agricole sur son territoire sans avoir préalablement obtenu l'autorisation requise de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;

CONSIDÉRANT QUE ces opérations ont été autorisées dans le cadre du projet domiciliaire du Golf Algonquin ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est impliquée dans ce dossier et souhaite régulariser la situation ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de Marie-Anne Poulin,
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le directeur général à déposer, au nom de la Municipalité, une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ visant le lotissement, l'aliénation et l'usage à des fins autres qu'agricoles, dans le but de permettre un usage domiciliaire sur les terrains du projet domiciliaire du Golf Algonquin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2505-104 **APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE LOW – DEMANDE D'ACTION SUR LES RÉDUCTIONS DE SERVICES DU CLSC ET LES QUESTIONS DE SOINS DE SANTÉ**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Low a adopté une résolution demandant l'appui des municipalités environnantes concernant leur demande relative aux réductions de services du CLSC et des questions de soins de santé;

CONSIDÉRANT QUE le CLSC de Low joue un rôle essentiel dans la prestation de services de santé et de services sociaux à notre population, en particulier aux résidents des régions rurales;

CONSIDÉRANT QUE l'accès aux services de santé locaux est un enjeu crucial pour nos résidents en raison de l'éloignement des hôpitaux et des services spécialisés;

CONSIDÉRANT QUE la population de notre municipalité et des environs compte sur le CLSC pour obtenir des services essentiels, notamment des soins infirmiers, du soutien à domicile, des services psychosociaux et de la prévention en santé publique;

CONSIDÉRANT QUE la crise des soins de santé dans notre province, y compris la pénurie de professionnels de la santé comme les médecins de famille, les infirmières et les techniciens médicaux d'urgence, a déjà un impact négatif profond et généralisé sur tous les citoyens, avec un accès inadéquat aux soins de santé pour les aînés, les jeunes, les familles, les étudiants, les personnes handicapées et les personnes qui ont besoin de services de santé mentale;

CONSIDÉRANT QU'alors que le premier ministre, monsieur François Legault, déclare dans son Plan d'action 2024-2029, *La Fierté de vieillir,* que nous devons continuer à travailler pour permettre de vieillir en santé et en sécurité à la maison, son gouvernement met en œuvre une réduction de 1,5 milliard de dollars dans le financement des soins de santé;

CONSIDÉRANT QUE les résidents de notre région, en particulier les personnes âgées, risquent de subir d'autres pertes importantes en raison des compressions budgétaires proposées dans les services de soins de santé, en particulier avec la réduction du CLSC à une seule journée de service par semaine, disponible sur rendez-vous seulement, à compter du 1er avril;

CONSIDÉRANT QUE la communauté a exprimé son inquiétude quant à la capacité du système de santé local à répondre aux besoins de notre population, et que les services offerts à nos citoyens sont de plus en plus réduits;

CONSIDÉRANT QUE les défis liés à l'accès aux soins de santé sont exacerbés pour notre communauté bilingue qui reçoit des soins dans sa langue;

CONSIDÉRANT QUE la santé est une responsabilité provinciale, mais que la représentation de la population locale et la défense de ses besoins incombent au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont le palier de gouvernement le plus près de ses citoyens et qu'elles doivent être informées de tout changement aux services de santé afin de mieux répondre aux préoccupations de leur population;

CONSIDÉRANT QUE la communication entre le CLSC et les municipalités avoisinantes est essentielle pour assurer une planification adéquate des services locaux et pour prévenir les impacts négatifs sur les résidents;

CONSIDÉRANT QUE le maintien et l'amélioration des services de santé locaux en milieu rural nécessitent une collaboration étroite entre les autorités municipales et les établissements de santé;

CONSIDÉRANT QUE les soussignés croient que le système de soins de santé actuel est brisé et doit être amélioré par des efforts de collaboration entre les intervenants municipaux, provinciaux et des soins de santé afin de faire face à la crise de façon efficace;

CONSIDÉRANT QUE le conseil du canton de Low a déjà adopté plusieurs résolutions (2023-025, 2023-167, 2024-050) demandant des statistiques, de l'aide, une amélioration et une garantie de service de la part de divers acteurs clés, y compris :

Monsieur Marc Bilodeau – Président-directeur général du CISSS de l'Outaouais
Madame Marion Carrière – Commissaire aux plaintes et à la qualité des services – CISSSO
Madame Claire Major – Comité des usagers – CISSO
Conseil d'administration du CISSSO
Monsieur Robert Bussière, député de Gatineau
Monsieur Mathieu Lacombe, ministre responsable de l'Outaouais
Monsieur Chrisitan Dubé, ministre de la Santé
Monsieur Lionel Carmant, ministre responsable des Services sociaux
Madame Sonia Bélanger, ministre responsable de la Santé et des Aînés
Monsieur François Legaultt, premier ministre de la province de Québec

CONSIDÉRANT QUE toutes les tentatives de discussion n'ont donné lieu à aucune réponse ou action;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des Maires de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a également adopté plusieurs résolutions relatives aux besoins en matière de soins de santé.

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Anne Langevin,
Il est résolu;

D'APPUYER la municipalité de Low dans leurs démarches auprès des différentes autorités afin de protester contre les réductions de services du CLSC et des questions de soins de santé;

DE DEMANDER que le directeur du réseau local de services de la Vallée-de-a-Gatineau du CSSSO, monsieur Benoit Valiqette, que monsieur Mathieu Lacomb, ministre responsable de l'Outaouais et que notre député, monsieur Robert Bussière accepte de rencontrer les délégués du conseil de la municipalité de Low afin de discuter des coupures de services proposées, d'explorer les pistes de solutions afin que toutes les options soient considérées afin de maintenir l'accès aux services de santé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2505-105 **APPUI À LA VILLE DE BEAUHARNOIS DANS LEUR DEMANDE AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE RÉGULARISATION DU FINANCEMENT DES PROGRAMMES DESTINÉS AUX MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs programmes du Gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle;

CONSIDÉRANT QUE cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités, dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyens (nes);

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu;

D'APPUYER la Ville de Beauharnois dans leur requête auprès du Gouvernement du Québec afin qu'une régularisation du financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent;

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, monsieur François Legault ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest ainsi qu'à notre député, monsieur Robert Bussière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2505-106 **AUTORISATION DE DÉPENSE – ACHAT D'UN NOUVEAU LAVE-VAISSELLE POUR LA SALLE RÉJEAN-LAFRENIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE le lave-vaisselle de la salle Réjean-Lafrenière, acquis neuf en 2003 lors de la rénovation de l'ancienne salle communautaire, a atteint la fin de sa vie utile après 22 ans de service. En novembre 2024, des fuites d'eau sont apparues, nécessitant une réparation temporaire du bassin de lavage.

CONSIDÉRANT QUE depuis, le problème s'est aggravé, rendant l'appareil inutilisable. Ce lave-vaisselle commercial, conçu pour des cycles rapides de trois minutes, doit être remplacé.

CONSIDÉRANT QUE deux fournisseurs ont été appelés à soumissionner pour le remplacement de l'appareil tel que suis à savoir :

Fournisseurs	Cout	Modèle
Meubles Branchaud	6 199.99	Lamber F99EKDPS
Équipement 3 L	5 150.00	Lamber F99EKDPS

CONSIDÉRANT QUE des frais de transport de 150.00$ s'appliquent pour l'appareil fourni par le fournisseur Équipement 3 L;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Annie Galipeau;
Il est résolu;

D'AUTORISER l'achat d'un lave-vaisselle auprès du fournisseur Équipement 3L au prix de 5 150.00 en plus des taxes applicables et des frais de livraison de 150.00$,
D'AUTORISER le déboursé au nom d'Équipement 3L, sur réception de la marchandise et de la facture.

QUE les sommes requises à l'application de la présente dépense proviennent du budget disponible non affecté 2025 issu de la taxe sur la valeur foncière (poste budgétaire 01 21100)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2505-107 **CAMP LE TERRIER – DÉFICIT D'OPÉRATION 2024 – AUTORISATION DU PAIEMENT DE LA FACTURE # 5**

CONSIDÉRANT QUE la résolution R2503-054 adoptée par le conseil confirmait sa décision de reconduire son partenariat pour le service de camps de jour intermunicipal pour l'été 2025 avec le camp Le Terrier;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour la reconduction du programme 2025 comprend également la prise en charge d'une partie du déficit d'opération du camp de jour 2024;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture d'une somme de 8 192.48$ représentant le prorata du déficit imputable à la Municipalité de Messines.

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu;

D'AUTORISER le paiement de la facture #5 à la Fondation le Terrier Inc. au montant de 8 192.48 $.

QUE les sommes requises à l'application de la présente dépense proviennent du budget disponible non affecté 2025 issu de la taxe sur la valeur foncière (poste budgétaire 01 21100)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2505-108 **AUTORISATION DE DÉPENSE POUR L'ACHAT D'UN BANC DE PARC**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité à un besoins de nouveau bancs de parc afin de remplacer des bancs qui ont atteint la fin de leur vie utile;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de Marie-Anne Poulin,
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER une dépense maximale de 10 500 $, plus les taxes applicables, pour l'achat de huit (8) nouveaux bancs de parc.

QUE les sommes requises proviendront du budget courant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2505-109 **AUTORISATION DE DÉPENSE - AMÉNAGEMENT DU TERRAIN DU QUAI PUBLIC DU LAC BLUE SEA**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a inscrit, dans son Plan triennal d'immobilisations 2025-2027, une dépense de 22 500 $ pour l'année 2025 en vue de réaliser des travaux d'aménagement du stationnement à la mise à l'eau du lac Blue Sea ;

CONSIDÉRANT QUE cette somme de 22 500 $ a été réservée à même le budget 2025 pour ce projet, lequel comprend notamment l'installation d'une clôture, le rechargement en gravier, la fabrication et l'installation d'un nouveau bloc sanitaire, l'aménagement d'aires de pique-nique avec tables, ainsi que la confection et la pose de panneaux d'information ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu :

D'AUTORISER une dépense de 22 500 $, taxes incluses, pour le projet d'aménagement du stationnement au quai public du Lac Blue Sea.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R2505-110 **ADOPTION DU JOURNAL DES ACHATS EN LOT DUS AU 30 AVRIL 2025**

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats en lot des comptes dus a été transmis aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Il est résolu;

D'ADOPTER le journal des achats en lot, des comptes dus au 30 avril 2025, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 208 146.11$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2505-111 **POUR ACCEPTER LE JOURNAL DES ACHATS DES COMPTES PAYÉS AU 31 MARS 2025**

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmis aux membres du conseil au préalable de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu;

D'ADOPTER la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 1er avril au 6 mai 2025, pour la somme de 273 482.92 $;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2505-112 **POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT**

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Anne Langevin,
Il est résolu;

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 1er au 30 avril 2025 dont celle-ci représente la somme de 49 889.63 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2505-113 **RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 30 AVRIL 2025**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement Nº 2020-364, le directeur général a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Il est résolu;

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général tel que déposé, pour la période du 1er au 5 mai 2025 dont celui-ci représente une somme de 52 650.47$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

R2505-114 **NOMINATION D'UN NOUVEAU POMPIER DANS LA BRIGADE INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE le service incendie de la Municipalité de Messines compte présentement dix-huit (17) pompiers volontaires dans sa brigade et que parmi ces derniers plusieurs ne sont pas disponibles en journée et en soirée ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Martin Fleurent, résidents de la Municipalité de Messines a démontré un intérêt de faire partie de la brigade de Messines, et qu'il a déposé sa candidature à titre de pompier ;

CONSIDÉRANT l'action nº 7 du Schéma de couvertures de risque en sécurité incendie préconise le recrutement de pompiers de manière à maintenir un nombre minimum de pompiers par caserne et en favorisant l'embauche de candidats disponibles de jour et dans les périodes souffrant d'un manque de disponibilité des effectifs ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité publique local en service incendie recommande, suite à sa rencontre de jeudi le 25 avril 2025 la nomination de monsieur Martin Fleurent.

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Il est résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise l'embauche de Monsieur Martin Fleurent à titre de pompier à temps partiel, et ce, conformément aux dispositions applicables, plus particulièrement l'article 5 en vertu de la politique relative au recrutement des pompiers et d'autoriser Ronald Cross, maire et Jim Smith, directeur général à signer tous les documents nécessaires pour la Municipalité de Messines engageant les deux parties.

IL EST ÉGALEMENT autorisé d'inscrire le pompier recru à la formation **Pompier 1** et **autorise** une dépense pour l'achat de vêtements protecteurs et les autres vêtements de travail jugés nécessaires normalement associés à un poste de pompier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSPORT

R2505-115 **ATTRIBUTION D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE (CHLORURE DE CALCIUM)**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général évalue les besoins en abat-poussière pour la saison estivale 2025 à une quantité de 32 ballots de 1000 kilogrammes chacun;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une demande de prix auprès de deux (2) fournisseurs pour l'achat de produits de type chlorure de calcium, la Municipalité a reçu des soumissions de deux différents fournisseurs;

CONSIDÉRANT QU'à l'analyse des deux soumissions reçues, ces dernières sont conformes à la demande et aux besoins de la Municipalité et de ce fait, l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire, soit Sel Warwick ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER l'achat de chlorure de calcium auprès du plus bas soumissionnaire, soit l'entreprise Sel Warwick au coût de 736.00$ le ballot de 1000 kg et ce, pour une quantité de 32 ballots pour un montant total de 23 552.00$ transport inclus, en plus des taxes applicables.

N°	Entreprise	Quantité	Format Ballots	Coût unitaire	Coût total
1	Sel Warwick	32	1000 kg	736.00	23 552.00$
2	SOMAVRAC	32	1000 kg	755.45	24 174.40$

- Toutes taxes applicables en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2505-116 **ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE FAUCHAGE DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a un besoin en service de fauchage du foin situé sur les accotements des chemins municipaux au cours de l'été 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise « Service ADL inc. » située au 121 de la Collins à Maniwaki a fait parvenir, à la Municipalité de Messines, une offre de services pour les travaux d'entretien des abords des chemins;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines a reçu l'offre de services de l'entreprise Service ADL Inc., en date du 28 avril 2025, au tarif horaire de 89.00$.

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu;

D'AUTORISER le directeur général d'engager une dépense pour les services de fauchage de la végétation aux abords des chemins pour l'année 2025;

D'ADJUGER le contrat à l'entreprise de monsieur André Lyrette (Services ADL inc.), le tout au coût de 89.00$ de l'heure en plus des frais de transport et des taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2505-117 **AUTORISATION D'ENTREPRENDRE DES TRAVAUX DE MARQUAGE DE RUES**

CONSIDÉRANT QU'il est devenu nécessaire de refaire des travaux de marquage (lignes d'arrêts blanches, traverses de piétons blanches, flèches sur dos d'âne jaune, ligne centrale et de côté), sur le réseau routier municipal et ce pour la sécurité des conducteurs et piétons

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a invité l'entreprise Service ADL, de Maniwaki afin d'obtenir une offre de services selon la liste des besoins fournie;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Anne Langevin,
Il est résolu;

D'OCTROYER un contrat à l'entreprise Services ADL de Maniwaki pour des travaux de marquage de lignes, pour la somme de 5 475.00$, en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

R2505-118 **TRAVAUX PUBLICS – NOMINATION D'UN JOURNALIER-MÉCANICIEN**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose de plusieurs équipements destinés à son service des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE l'intégration d'un mécanicien au sein de l'équipe permettrait d'assurer un meilleur suivi ainsi qu'un entretien efficace de ces équipements ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général recommande la candidature de M. Marc Charbonneau pour le poste de journalier-mécanicien, ce dernier étant titulaire d'un DEC en mécanique d'engins de chantier et justifiant de plus de deux années d'expérience en tant que mécanicien auprès d'une entreprise d'excavation de la région ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de madame Anne Langevin,
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'embauche de M. Marc Charbonneau au poste de journalier-mécanicien, à titre de personne salariée à l'essai. Cette embauche est conditionnelle à une période probatoire de six (6) mois, s'échelonnant du 15 mai 2025 au 14 novembre 2025.

QUE les conditions de travail applicables soient celles prévues à la politique en vigueur intitulée « Conditions de travail des employés salariés », notamment celles relatives à une « personne salariée à l'essai » ; et que l'échelle salariale applicable soit fixée à l'échelon 3 du tableau des échelons pour la catégorie d'emploi de journalier-mécanicien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA RÉUNION

R2505-119 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Il est résolu;

De lever de la séance régulière à 19h26

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

_____	_____
Ronald Cross	Jim Smith
Maire	Directeur général

Certificat de disponibilité des crédits
Je, soussigné, Jim Smith, directeur général de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

_____
Jim Smith,
Directeur général